



4^{ème} réunion du comité de pilotage du site Natura 2000
« Etang et mares de la Capelle » - FR 9101402

Mardi 28 février 2012 - la Capelle-et-Masmolène



COMPTE-RENDU

Personnes présentes :

- **LAQUIEZE Martine** : Secrétaire générale de la Préfecture du Gard
- **BENOIT Patrice** : DDTM du Gard - service environnement
- **HARENG Didier** : DDTM du Gard - service environnement
- **PARIENTE Anne** : DREAL L-R
- **SAORIN Jean-Claude** : Maire de la Capelle-et-Masmolène
- **DURANDO Françoise** : Adjointe au maire de la Capelle-et-Masmolène
- **TERNAT Raymond** : Fédération départementale des chasseurs
- **ETIENNE Nathalie** : Pays Uzège Pont du Gard – Comité départemental du tourisme du Gard
- **WITTMANN René** : Responsable Office National des Forêts
- **LOONES Maïté** : Société de protection de la nature du Gard
- **HENTZ Jean-Laurent** : Gard Nature
- **SABRAN Cyrille** : Centre ornithologique du Gard
- **GIULIANI Mathieu** : Le lièvre de Mars
- **JEROME Jean** : Association les cahoteux de la Cèze
- **GENDRE Thomas** : Conservatoire d'espaces naturels Languedoc-Roussillon
- **GIRARDIN Sébastien** : Conservatoire d'espaces naturels Languedoc-Roussillon
- **GEORGES Jérôme** : Conservatoire d'espaces naturels Languedoc-Roussillon

Personnes excusées :

- **MARTY Vincent** : Office national de l'eau et des milieux aquatiques - DR
- **AUBAN Jean-Marc** : Centre régional de la propriété forestière
- **BRAS Jérémie** : Syndicat des forestiers privés du Gard
- **GRAILLE Chantal** : Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse

Compte-rendu :

M. SAORIN accueille et remercie de leur présence les membres du comité participant à la réunion.
M. GENDRE présente l'ordre du jour de la réunion.

- présentation rapide du contenu du Document d'Objectifs finalisé
- présentation détaillée des fiches actions restant à valider
- présentation de la Charte Natura 2000 du site
- discussion et votes de validation du docob et de la Charte Natura 2000
- information sur le régime d'évaluation des incidences
- point sur les suivis scientifiques 2011 et le Plan agro-environnemental
- projet d'appel d'offre de la mise en œuvre du Document d'objectifs en 2012
- présentation de l'Observatoire du patrimoine naturel du Gard par Gard Nature



Relevé de décisions

Le **document d'objectifs Natura 2000** du site « Etang et mares de la Capelle » ainsi que la **Charte Natura 2000** du même site présentés ce jour **sont validés à l'unanimité** des membres représentés. Il intégrera les différents compléments discutés en séance et listés ci-dessous :

- Dans le cadre des suivis botaniques sur l'étang de la Capelle (**Fiche SUIV3**) on précisera que l'expert prend en note le niveau de mise en eau de l'étang et dans la mesure du possible obtiendra la date d'assec et de remise en eau le cas échéant. Enfin, il réalise annuellement un relevé des pratiques agricoles sur le pourtour de l'étang (type de culture, emprise).
- L'étude et le suivi hydrologique de l'étang (**Fiche SUIV4**) intégrera un volet qualité de l'eau. Un protocole d'échantillonnage devra être précisé. Une analyse bibliographique au préalable permettra de le définir.
L'action remontera de la priorité 2 à la 1 ;
- La sensibilisation autour de la thématique des plantes exotiques envahissantes notamment l'Ambroisie à feuilles d'Armoise (*Ambrosia artemisiifolia*) s'appuiera autant que possible sur le travail engagé par le SMAGE des Gardons. (**Fiche SE1**) ;
- L'expérimentation d'éradication de l'Ecrevisse rouge de Louisiane (*Procambarus clarkii*) sera élargie à l'ensemble des petites mares colonisées à ce jour. Les grands plans d'eau feront également l'objet d'un piégeage en parallèle. (**Fiche GM3**) ;
Une réflexion sera à mener pour chercher à organiser cette expérimentation dans le cadre de chantiers avec des bénévoles. Un appel auprès des habitants du village pourra être fait.
- **Charte Natura 2000 :**
Dans les engagements généraux, remplacement d'espèces végétales envahissantes par plante exotique envahissante.
L'empoisonnement ne sera pas proscrit sur l'étang de la Capelle. Il sera possible en cas de nécessité avéré par un état des lieux piscicole officiel et après concertation et avis du comité de pilotage Natura 2000. L'empoisonnement ne concernerait que es espèces de poisson autochtones de la région.
Un engagement est ajouté à la fiche sur les activités cynégétiques à propos des données issues du réseau SAGIR (surveillance épidémiologique des oiseaux et des mammifères sauvages terrestres)

Aucune collectivité membre du comité de pilotage ne propose sa candidature pour prendre en charge l'animation de ce document d'objectif venant d'être validé.

Aussi, un marché public sera lancé prochainement par la DDTM du Gard pour définir un animateur.

Ce marché regroupera 2 autres sites : « Etang de Valliguières » et « Valat de Solan ».